

le soumettre à la Chambre dans la discussion en comité général.

L'hon. G. E. FOSTER (Toronto-nord) : Monsieur l'Orateur, la discussion sur ce bill en est maintenant à sa deuxième semaine, et l'opposition, jusqu'à présent, s'est surtout appliquée à recueillir et à peser les témoignages et les preuves qui ont pu servir de base aux dispositions draconiennes du projet de loi qui nous est soumis. Une loi de cette nature doit reposer sur autre chose que des rumeurs et des assertions gratuites.

Que nous ayons raison ou tort, je n'ai aucune hésitation à déclarer que depuis le moment où l'honorable ministre de la Justice a pris la parole pour expliquer le bill jusqu'au moment où le dernier orateur de la droite a repris son siège, hier soir, toutes les raisons qui ont été données, toutes les preuves qui ont été produites m'ont paru illusoire et insuffisantes. Je maintiens que si on soumet le discours du ministre de la Justice à une analyse critique, si on en élague les inexactitudes de faits, les rumeurs, les suppositions de ce qui aurait pu arriver on n'aurait pas pu arriver, il n'en reste presque rien.

Je m'étais proposé de faire une courte analyse de ce discours, au risque de répéter ce qui a été si bien dit par l'honorable député de Souris (M. Schaffner) hier soir, devant un auditoire très peu nombreux.

Après le ministre de la Justice nous avons entendu l'honorable député de Lisgar (M. Greenway) qui a joué un rôle dans l'histoire législative et politique du Manitoba et dont nous étions en droit d'attendre des préceptes, des indications et des preuves. Cependant, tout son discours se résume à des suppositions et des racontars.

J'ai aussi suivi avec intérêt l'étonnante harangue de l'honorable député de Winnipeg (M. Bole). Je crois savoir qu'il ne se propose pas de retourner à Winnipeg solliciter de nouveau les suffrages de ses concitoyens. Si le spectacle final qu'il nous a donné peut avoir quelque poids, si elle mérite d'être prise en considération, et serait-ce trop de dire que les électeurs de Winnipeg méritent d'être félicités ? J'ai aussi entendu et lu après l'avoir entendu, le discours de l'honorable député de Portage-la-Prairie (M. Crawford) et je défie qui que ce soit de prendre ce discours, de l'analyser d'un bout à l'autre et d'y trouver quelques faits probants.

Aujourd'hui nous venons d'entendre le très honorable chef du Gouvernement et je vous demande, monsieur l'Orateur, avec ce discours encore tout frais à la mémoire, où est cet ensemble de preuves qu'il devait nous donner pour constituer un grief suffisant pour justifier la Chambre d'adopter une législation comme celle qu'il nous propose.

S'il y avait eu une enquête sur les prétendus abus du Manitoba, sur la conduite des

secrétaires de l'inscription et des reviseurs, et si de cette enquête honnêtement, raisonnablement et légalement conduite on avait retiré et soumis à la Chambre la preuve que des fraudes ont été commises, que la législature du Manitoba fait preuve d'hostilité à l'égard du gouvernement fédéral et refuse justice à la moitié de la population de cette province en communion d'idée avec le parti libéral, il aurait eu alors une raison plausible pour justifier une loi de cette nature et ainsi se trouverait justifiée la remarque du premier ministre relevée plus tard par le chef de l'opposition que des circonstances peuvent se présenter dans une province, qui rendraient nécessaire l'intervention du Parlement.

Mais il n'y a pas eu d'enquête et nous n'avons aucune preuve ; nous n'avons que des assertions puériles et insuffisantes. A tout cela j'oppose cette seule considération, et cette considération je la soumets au premier venu, à tout homme non préjugé qui ne veut que la justice et je la soumets aussi à l'honorable premier ministre : vous avez un parti au Manitoba, le parti libéral dans cette province ; les membres de ce parti sont vos amis politiques ; sans leur intervention, vous n'auriez pas un seul partisan de cette province dans cette Chambre. Les membres de ce parti ont leur domicile et gagnent leur vie dans cette province ; ils ont un intérêt vital dans la politique provinciale, comme dans la politique fédérale—je dirai même qu'ils sont plus intéressés à la politique provinciale qu'à la politique fédérale ; le parti libéral du Manitoba a à sa tête des chefs capables et intelligents ; il possède des journaux pour exprimer ses opinions et faire connaître ses griefs, s'il en a ; dans la législature du Manitoba, le parti libéral a pour chef un des hommes les plus capables du pays, M. Mickle, je crois ; c'est un ancien parlementaire qui a été le contemporain de tous les événements politiques de la province ; il a vécu et travaillé dans cette province, il a été mêlé activement à sa vie politique.

Or, si un état de choses comme celui qu'on nous écrit existe au Manitoba, il tyrannise et opprime les libéraux, autant au point de vue provincial qu'au point de vue fédéral. Cela est incontestable. Et devons-nous supposer que si ces griefs, si cette oppression, si cette tyrannie et ces fraudes existent, les libéraux de la province endurent tout patiemment, sans avoir jamais fait entendre la moindre protestation, soit par leurs journaux, soit par la bouche de leurs représentants dans la législature ?

Prenons un exemple qui arrive fort à propos et qui nous est fournie par votre représentant de Winnipeg. Il y a plus d'un an, un membre de la législature provinciale eut connaissance d'une vile et odieuse tentative pour procurer des lettres de naturalisation à 450 étrangers et les faire inscrire sur la

Sir WILFRID LAURIER.